



Plus value à régler ? vente maison en cours

Par **Carolinaa77**, le **03/03/2012** à **12:32**

Bonjour

Je suis en train de vendre un bien immobilier, compromis signé ce matin chez un notaire. J'ai divorcé et cette maison est encore occupée par mon ex-époux.

Nous continuons de régler le prêt immo tous les 2. La maison va être vendue 27000€ de moins que le prix d'achat il y a 7 ans.

Comme j'ai quitté cette maison il y a 2 ans, le notaire m'informe que je pourrais avoir à payer une taxe sur la plus-value (la maison n'étant plus ma "résidence principale) et qu'ils vont vérifier cela.

Je suis surprise car il me semble qu'avec ce prix de vente inférieur à celui d'achat, il ne devrait pas y en avoir ?

Qu'en pensez-vous ?

Merci.

Cdt.

Par **andrÃ©** , le **05/03/2012** à **19:38**

Bonsoir effectivement vous êtes soumise à la plus-value mais compte tenu du prix de vente vous n'en aurez pas, néanmoins le notaire devra faire une déclaration de plus value auprès des services fiscaux bonsoir

Par **Carolinaa77**, le **05/03/2012** à **19:56**

Bonsoir
D'accord, merci pour votre réponse.